



PLAN CLIMAT 24
Air Energie Territorial

Avis de mise à disposition du public du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la transition énergétique et écologique et des premières actions qu'elle a menées, la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le projet de PCAET a été Initialement engagé avec la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye, en vue de la fusion qui devait intervenir en 2019. La fusion n'ayant pas eu lieu, cette dernière n'a pas souhaité poursuivre la démarche.

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois a continué l'élaboration du PCAET sur la base d'une démarche volontaire.

Ce PCAET est une première étape dans l'objectif que s'est fixé la collectivité en matière de transition énergétique et écologique, la stratégie qui en découle est avant tout une stratégie d'animation territoriale et de sensibilisation de la population.

Ce programme est le fruit d'un travail sur des actions collectives contribuant à réduire à notre échelle les émissions de gaz à effet de serres, les consommations énergétiques, et à trouver modestement des solutions d'adaptation aux effets du changement climatique.

Ce plan a plusieurs finalités :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique, en agissant sur la réduction des consommations énergétique et le développement des énergies renouvelables ;
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique ;
- Préserver la qualité de l'air.

Le projet de PCAET a été arrêté par délibération du Conseil communautaire n° 2020/10 du 4 février 2020. Il a été soumis pour avis à la Préfecture de Région, à la Région nouvelle Aquitaine ainsi qu'à l'autorité environnementale (MRAE).

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation du public électronique est organisée sur le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois.

Les pièces de ce dossier seront consultables à compter du 5 octobre 2020 (dès 9h00) :

- en ligne depuis le site internet de la CC du Périgord Ribéracois
- sur support papier, pendant la durée de la consultation, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois / Pôle de Verteillac Avenue d'Aquitaine 24 320 VERTEILLAC du lundi au jeudi 9h /12h et 14h/ 17h et le vendredi de 9h/12h et 14h/16h30.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de la consultation :

Par courrier électronique : consultationpcaet@ccpr24.fr

Par écrit sur le registre de consultation ouvert à cet effet et accessible, aux jours et heures habituels d'ouverture du Pôle de Verteillac Avenue d'Aquitaine 24 320 VERTEILLAC du lundi au jeudi 9h /12h et 14h/ 17h et le vendredi de 9h/12h et 14h/16h30.

Les observations et propositions du public, formulées sur les registres papiers ainsi que par courriers électroniques, seront versées et consultables sur le site de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois. Toute information complémentaire relative à cette consultation pourra être obtenue auprès du chargé de mission Plan Climat, par téléphone (05.53.91.38.45) ou par email.

A l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à approbation du Conseil Communautaire. La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet pendant trois mois à compter de la délibération d'approbation du PCAET.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois et affiché au siège de la Communauté de Communes 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.